



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 30 janvier 2023

### **Signature de convention de partenariat à l'Île de la Réunion entre l'Opérateur de compétences OCAPIAT et l'Association Régionale des Missions Locales**

La délégation nationale d'OCAPIAT est actuellement en déplacement sur l'Île de La Réunion (du 29 janvier au 3 février) afin de rencontrer ses différents partenaires et partager avec eux les principaux enjeux liés au développement des compétences, à la mobilisation des contrats en alternance et au renforcement de l'attractivité des métiers du périmètre de l'OPCO.

A cette occasion, la Présidence paritaire d'OCAPIAT et le Président de l'ARML (Association Régionale des Missions Locales), en la présence des équipes opérationnelles, ont signé ce 30 janvier une convention de **partenariat renforcé autour de 3 axes qui vise à faciliter l'orientation des jeunes vers les emplois de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la pêche avec une attention particulière sur le thème du handicap qui constitue la priorité nationale d'OCAPIAT pour 2023.**

Ce partenariat sera décliné opérationnellement sur les 4 bassins d'emploi réunionnais (Nord, Sud, Est et Ouest) via la mobilisation des dispositifs comme la période de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP), les POEC (Préparations opérationnelles à l'emploi collectives), etc.

Pour OCAPIAT, c'est la **Direction régionale OCAPIAT Réunion** qui sera responsable du suivi de la déclinaison de cette convention.

## A PROPOS DE L'ASSOCIATION REGIONALE DES MISSIONS LOCALES

L'Association Régionale des Missions Locales de La Réunion (ARML), créée à l'initiative des présidents des Missions Locales de La Réunion en mai 1998, réunit les quatre missions locales du territoire régional.

L'ARML de La Réunion assure la représentation du réseau auprès des partenaires et financeurs régionaux (DEETS et autres services de l'État, Conseils régional et départemental, etc.) et porte l'animation régionale du réseau. Au travers du programme régional d'animation, elle a pour missions:

- d'accompagner la mise en œuvre et la convergence des politiques publiques en faveur de l'emploi et l'autonomie des jeunes en veillant à assurer une équité de traitement des jeunes,
- de soutenir les Missions Locales dans l'élaboration du projet territorial visant à définir l'offre de services « jeunes et employeurs » dans leur environnement,
- de développer des partenariats avec les entreprises, les acteurs institutionnels et sociaux-économiques à La Réunion
- de renforcer la professionnalisation et la valorisation du réseau, de participer à l'observation de la situation des jeunes réunionnais et d'apporter un appui technique à la définition des politiques publiques par l'apport d'une expertise.

### A PROPOS DES MISSIONS LOCALES

Le rôle des Missions Locales créées en 1982 à titre expérimental, est défini par le Code du travail aux articles L5314-1 et suivants qui leur confèrent une mission de service public.

Présentes sur l'ensemble du territoire national, métropolitain et ultramarin, les 440 Missions Locales exercent une mission de proximité, avec un rôle essentiel: accompagner tous les jeunes sortis du système de formation initiale, âgés de 16 à 25 ans, qui le souhaitent ou qui en expriment le besoin, dans leurs parcours d'accès à l'emploi, à la formation et à l'autonomie sociale (santé, logement, mobilité, etc.).

les missions locales ont développé un accompagnement global en direction des jeunes. Elles traitent l'ensemble des difficultés d'insertion : emploi, formation, orientation, mobilité, logement, santé, accès à la culture et aux loisirs. Cette approche globale est le moyen le plus efficace pour lever les obstacles à l'insertion dans l'emploi et dans la vie active.

Elles contribuent à l'élaboration et à la mise en œuvre, dans leur zone de compétence, d'une politique locale concertée d'insertion professionnelle et sociale des jeunes, en mobilisant les compétences de l'ensemble des partenaires publics et privés, dont les entreprises pour lesquelles une offre de service spécifique a été développée (appui au recrutement, repérage, sélection et préparation des jeunes , suivi dans l'emploi...)



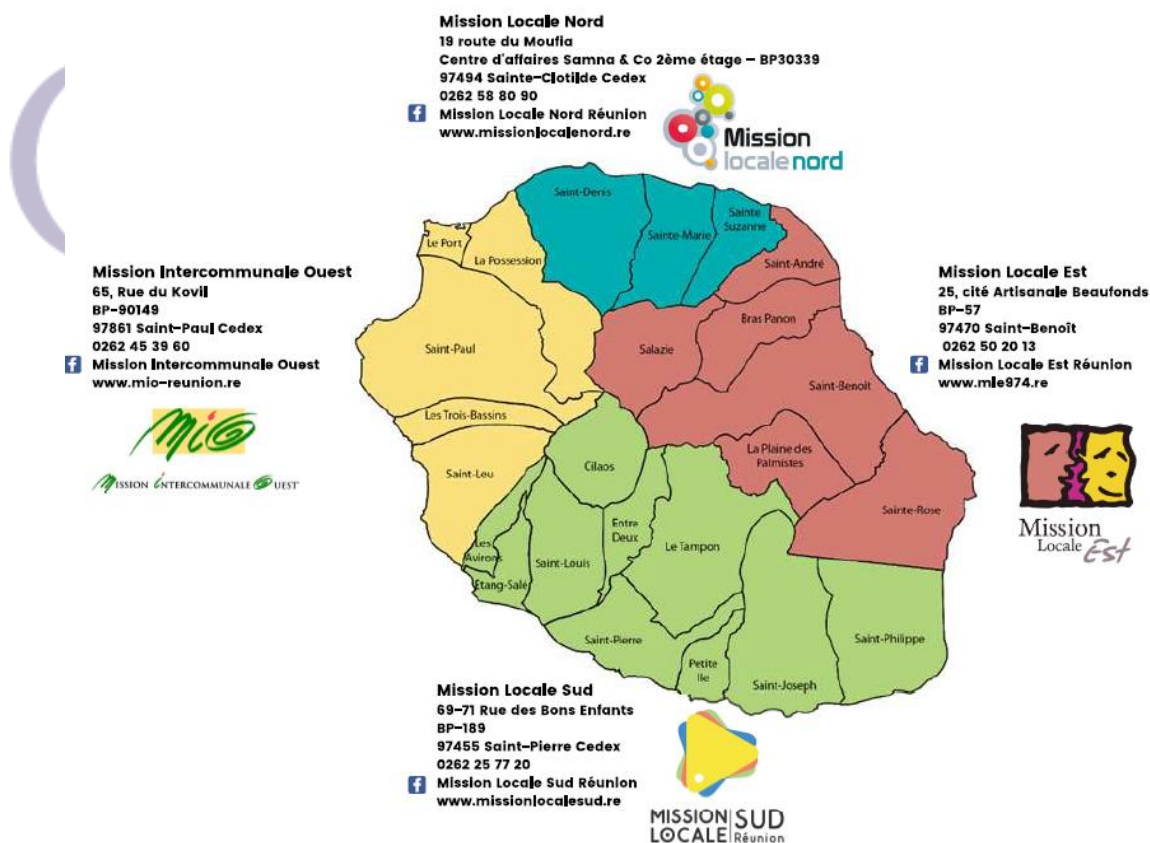
## LES MISSIONS LOCALES A LA REUNION

A La Réunion, le réseau est constitué d'un ARML et de 4 Missions Locales qui regroupent 500 professionnels.

Les Missions Locales de La Réunion accompagnent chaque année 30 000 jeunes et accueillent 10 000 nouveaux jeunes qui s'inscrivent pour la première fois.

En 2021, parmi les jeunes accompagnés :

- 7 270 jeunes ont accédé à un emploi ,
- 4 560 jeunes ont signé un contrat en apprentissage,
- 5 210 jeunes ont accédé à une formation
- 336 jeunes ont intégré un parcours scolaire.
- 7 050 jeunes ont réalisé une période de mise en situation professionnelle (PMSMP).



**Association Régionale des Missions Locales de La Réunion**  
Résidence Fleur de Sel – Bât. A, 1er étage  
1, Rue Justin Baptiste  
97419 La Possession  
0262 32 46 92

contact : [mapota@arml.re](mailto:mapota@arml.re)



## A PROPOS D'OCAPAT

OCAPAT est l'un des opérateurs de compétences (OPCO) créés par la loi Pour la liberté de choisir son avenir professionnel du 5 septembre 2018. OCAPAT s'inscrit dans une logique de filière économique, complémentaire voire interdépendante ancrée dans les territoires. L'Opco couvre la Coopération agricole, l'Agriculture, la Pêche, l'Industrie Agroalimentaire et les Territoires.

La filière agricole recouvre la production agricole, le paysage (jardins espaces verts), la forêt, les entrepreneurs des territoires, les CUMA, les Chambres d'agriculture, etc.

La filière alimentaire recouvre des secteurs variés :

- les Industries alimentaires
- la Coopération agricole et les familles associées
- le Commerce agricole.

La filière pêche recouvre l'aquaculture, les cultures marines, la pêche maritime et la coopération maritime.

OCAPAT couvre également les entreprises de services dans les territoires, dont le Crédit Agricole, Groupama, la MSA (Mutualité sociale agricole), les MFR (Maisons familiales rurales).

**Chiffres clés 2021 nationaux** diffusés en octobre 2022 (cf [rapport d'activité](#))

Avec plus de **185 000 entreprises** représentant **1,28 million de salariés** dans son champ professionnel, et **6 873 travailleurs non-salariés** de la filière pêche et cultures marines, OCAPAT se caractérise par trois éléments clés :

- **50 branches professionnelles**
- **98 % d'entreprises de moins de 50 salariés** (et 93,5 % de moins de 11 salariés)
- **2 % d'entreprises de plus de 50 salariés** employant 54 % des salariés du champ professionnel d'OCAPAT.

Part des secteurs en nombre d'entreprises (%) :

- 91 % des entreprises relèvent du secteur de l'interbranches agricoles
- 8 % des entreprises relèvent du secteur alimentaire
- 1 % des entreprises relèvent du secteur Pêche, cultures marines et coopération maritime, sans compter les presque 7000 travailleurs non salariés.

**S'y ajoutent environ 100 000 très petites entreprises sans salarié**, susceptibles de recruter un(e) alternant(e) ou un autre salarié.

En savoir plus : [www.ocapiat.fr](http://www.ocapiat.fr) + [https://www.ocapiat.fr/capverslalternance/Plaqueette de présentation](https://www.ocapiat.fr/capverslalternance/Plaqueette_de_presentation) (missions, branches adhérentes, offre de services... ).

**Chiffres clés régionaux en page suivante.**



## DONNÉES OCAPIAT « ILE DE LA REUNION »

- Les financements d'OCAPIAT engagés en 2022 auprès des entreprises de l'île représentent un total de 8,96 millions d'euros.
- 94 % des entreprises du périmètre d'OCAPIAT ont moins de 11 salariés sur un total de 2 894 entreprises (2970 établissements)
- 31,5 % des salariés représentés travaillent dans des entreprises de moins de 11 salariés, contre 23,3 % dans des 11-49, soit au total 55 % des salariés qui travaillent dans des entreprises de moins de 50 salariés.
- Les secteurs agricole et territoires réunissent 78 % des entreprises des secteurs couverts par OCAPIAT, l'industrie alimentaire étant à 17 %, la pêche et la coopération agricole étant chacun à près de 2 %.
- 49 % des salariés représentés par OCAPIAT travaillent dans les secteurs agricole et territoire contre 39,4 % dans l'industrie alimentaire, 5,8 % dans la coopération agricole et secteurs associés, 4,87 % dans la pêche cultures marines et coopération maritime et 0,95 % dans le commerce agricole.

Contact presse au niveau national / S. Defrémont port : 07 81 97 58 21 ou L. Jamet à [presse@ocapiat.fr](mailto:presse@ocapiat.fr)